



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Oise



Beauvais, le 31 janvier 2019.

L'Inspecteur d'académie,
Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale
de l'Oise

à

Mesdames, Messieurs les enseignants

Mesdames, Messieurs les directeurs des
écoles (pour attribution)

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale (pour information)

Division de l'Organisation
Scolaire
Bureau de l'Enseignement du
1^{er} degré

Dossier suivi par :
Amanda JOSEPH
Carole THIROUX

Objet : Stage de réussite pour les élèves de CM1 et CM2

Réf : Circulaire rectorale DOS2 en date du 21 septembre 2018

Réf n° 227 / 2018-2019

Tél. : 03.44.06.45.32
Fax : 03.44.48.67.25
Mèl : ce.dosip1-60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
- du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30
- vacances scolaires :
de 08h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h30

Pour apporter une aide effective aux élèves des classes de CM1 et CM2 qui présentent des lacunes importantes en lecture, écriture et calcul, j'attire spécifiquement votre attention sur les stages de réussite qui les concerneront pour cette année scolaire 2018-2019, complétant et prolongeant le dispositif d'aide personnalisée déjà mis en œuvre.

Ces stages sont organisés pendant les vacances de printemps et d'été depuis 2008, vous trouverez ci-après les données essentielles qu'il vous faut connaître avant de vous engager :

- public concerné :
 - les élèves des CM1 et CM2 identifiés par leur professeur comme présentant des lacunes importantes en français et mathématiques pour lesquels un accompagnement personnalisé apparaît nécessaire afin de consolider leurs compétences scolaires avant l'entrée en 6^{ème} ;
 - inscrits et autorisés par leurs parents.
- dates :
 - vacances de printemps : les 08, 09, 10, 11 et 12 avril 2019
les 15, 16, 17, 18 et 19 avril 2019
 - vacances d'été : les 08, 09, 10, 11 et 12 juillet 2019
les 26, 27, 28 et 29 août 2019

organisation générale :

- principe de gratuité pour les familles
- 15 heures réparties sur 5 jours (5 fois 3 heures), la première et deuxième semaine des vacances de printemps et première semaine des vacances d'été ;
- 12 heures réparties sur 4 jours (4 fois 3 heures), la deuxième semaine des vacances d'été ;
- horaire 8H30 - 11H30 ou 9H00 - 12H00 ;
- aucun service de transport ou de restauration scolaire *n'est a priori prévu*.

- modalités
 - par groupe de 6 enfants maximum ;
 - sur la base d'un bilan individuel de compétences succinct réalisé par l'enseignant de l'élève concerné (à cette fin une fiche spécifique est mise en ligne sur le site internet de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale : <http://ia60.ac-amiens.fr/>) ;
 - avec évaluation et communication aux parents en fin de stage des progrès de l'élève ;
 - dispositif inscrit au projet d'école.

- conditions pour les professeurs
 - volontariat
 - exercer en CM1 ou CM2 (ou avoir une expérience de ces niveaux)
 - rémunération en heures supplémentaires d'enseignement (HSE)
 - taux horaire entre 21 et 26 €
 - activité qui prolonge l'action éducative et couverte à ce titre en matière de responsabilité

- lieux
 - définis en fonction des maîtres volontaires, des locaux disponibles et des populations à accueillir
 - possibilité d'alternance ou de choix de la discipline selon les ressources et les besoins.

Certains professeurs ont déjà fait connaître auprès de leur IEN leur intention de conduire une ou plusieurs sessions. Les résultats des sessions antérieures sont encourageants mais peuvent encore numériquement progresser pour que tous les élèves susceptibles de bénéficier de ces stages soient encadrés.

Aussi, j'invite les professeurs qui, aujourd'hui, souhaiteraient rejoindre ce dispositif à se faire connaître avant le 8 mars 2019 auprès de l'Inspecteur de circonscription, en précisant la ou les session(s) souhaitée(s).

Je vous remercie par avance de votre engagement pour aider ces élèves à surmonter leurs difficultés et pour leur permettre d'aborder la suite de leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.



Jacky CRÉPIN